



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 117630

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'une des propositions inscrites dans « La nouvelle société des retraités », émises par la Confédération française des retraités. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent la fin des limites d'âge (par exemple de soixante-dix ans pour les administrateurs de mutuelles de caisses de retraite) pour lutter contre la discrimination par l'âge. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions relativement à cette proposition légitime.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117630

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1214